

# Procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 6 avril, à 20h20.

En vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, la séance s'est tenue à huis clos. Sont présents, par vidéoconférence, : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, et Madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également, par vidéoconférence, à cette séance.

## 1. Moment de réflexion

## 2. Adoption de l'ordre du jour

## 3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

## 4. Avis de motion

## 5. Adoption de règlement

5.1 Règlement 20-R-229 interdisant la distribution de sacs de plastique dans les commerces de détail;

5.2 Règlement 20-R-230 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Caillé;

5.3 Règlement 20-R-231 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Ruisseau Barré;

## 6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 19 février 2020 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 18 mars 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 19 février 2020 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 25 mars 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 26 février 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

7. **Dépôt des rapports internes du mois de mars** : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie et Service des loisirs;

## 8. Législation et administration

8.1 Demande de dérogation en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

8.2 Entente pour les services de gestion animalière et de fourrière 2020-2021;

8.3 Avril, Mois de la Jonquille;

8.4 Permanence du contremaître aux travaux publics;

8.5 Embauche d'un pompier;

8.6 Démission de l'employé 20-0635;

8.7 Démission de l'employé 20-0620;

8.8 Démission de l'employé 20-0615;

## **9. Finances**

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 31 mars 2020;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de mars 2020;
- 9.4 Affectation de surplus non affecté pour divers projets;
- 9.5 Abolition des intérêts sur les comptes de taxes;

## **10. Travaux publics**

## **11. Urbanisme**

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;
- 11.2 PIIA : Construction d'un garage annexé à la résidence, 2613, chemin des Patriotes, lot 1 810 819 (corridor de la rivière Richelieu);
- 11.3 PIIA : Installation d'une enseigne, 100, boulevard Richelieu, lots 1 812 202 et 2 086 809 (entrées à la Ville);
- 11.4 PIIA : Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 1305, 3<sup>e</sup> Rue, lot 6 360 075 (rayon patrimonial);
- 11.5 PIIA : Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 8, Place Virginie-Lussier, lot 4 373 525 (secteur Place Virginie-Lussier);
- 11.6 Dérogation mineure DER20-02 : Suspension du dossier;

## **12. Sécurité publique**

- 12.1 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- 12.2 Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

## **13. Hygiène du milieu**

## **14. Loisirs, vie communautaire et culture**

## **15. Point(s) nouveau(x)**

- 15.1 Demande de soutien financier du Centre d'Action Bénévole de la Seigneurie de Monnoir;
- 15.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le Règlement 00-R-011 concernant la propreté, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

## **16. Période de questions**

## **17. Levée de la séance**

**20-04-084**

RÉSOLUTION

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 15.1 – Demande de soutien financier du Centre d’Action Bénévole de la Seigneurie de Monnoir;

- Ajout du point 15.2 – Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 00-R-011 concernant la propreté, la paix et l’ordre dans les endroits publics.

Adoptée.

**20-04-085** RÉSOLUTION

**3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Adoptée.

**20-04-086** RÉSOLUTION

**5.1 RÈGLEMENT 20-R-229 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE SACS DE PLASTIQUE DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs de réglementation et d’inspection attribués à la Ville par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués à la Ville en matière d’environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

**CONSIDÉRANT** l’impact négatif de la production reliée aux sacs de plastique et de leur rejet dans l’environnement;

**CONSIDÉRANT** qu’un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné par Tania Ann Blanchette, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 2 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 20-R-229 interdisant la distribution de sacs de plastique dans les commerces de détail.

Adoptée.

**20-04-087** RÉSOLUTION

**5.2 RÈGLEMENT 20-R-230 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D’ENTRETIEN DANS LE COURS D’EAU CAILLÉ**

**CONSIDÉRANT** qu’en vertu des dispositions prévues aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d’un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d’entretien dans le cours d’eau Caillé ont été effectués et facturés à la Ville de Richelieu au montant net de 73 701,67\$;

**CONSIDÉRANT** que les coûts des travaux exécutés dans le cours d’eau Caillé seront répartis entre les contribuables intéressés, selon les

proportions établies à partir des superficies contributives des terrains situés sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné par Jacques Darche, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 2 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 20-R-230 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Caillé.

Adoptée.

**20-04-088**

RÉSOLUTION

**5.3 RÈGLEMENT 20-R-231 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU RUISSEAU BARRÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions prévues aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien dans le cours d'eau Ruisseau Barré ont été effectués et facturés à la Ville de Richelieu au montant net de 16 544,76\$;

**CONSIDÉRANT** que les coûts des travaux exécutés dans le cours d'eau Ruisseau Barré seront répartis entre les contribuables intéressés, selon les proportions établies à partir des superficies contributives des terrains situés sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné par Stéphane Bérard, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 2 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 20-R-231 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Ruisseau Barré.

Adoptée.

**6.1...**Dépôt des documents de la Sect'Eau.

**6.2...**Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

**6.3...**Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

**7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie et Service des loisirs.

**20-04-089**

RÉSOLUTION

**8.1 DEMANDE DE DÉROGATION EN VERTU DE LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX**

**CONSIDÉRANT** que l'événement spécial « Bières et Saveurs » de Chambly se tiendra du 4 au 7 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'article 14 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, RLRQ, c. H-2.1 (la « Loi »);

**CONSIDÉRANT** que le Marché Michel Lemieux inc. souhaite obtenir une dérogation à la Loi afin d'être en mesure de répondre au surplus de clientèle généré par cet événement spécial, en y permettant l'ouverture entre 6h00 et 24h00;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu doit faire la demande de dérogation à la ministre chargée de l'application de la Loi;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal demande une dérogation à la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, RLRQ, c. H-2.1 à la ministre chargée de l'application de ladite loi.

Adoptée.

**20-04-090**

RÉSOLUTION

### **8.2 ENTENTE POUR LES SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE ET DE FOURRIÈRE 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** que l'entente pour les services de gestion animalière et de fourrière est venue à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu et la S.P.C.A. – Montérégie souhaitent signer une nouvelle entente au même effet ;

**CONSIDÉRANT** que la S.P.C.A. – Montérégie sera désignée et agira comme « contrôleur » au terme des règlements numéro 00-R-015, 00-R-016 et 07-R-016-1 de la Ville;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale à finaliser et à signer pour et au nom de la Ville de Richelieu, une entente pour les services de gestion animalière et de fourrière pour une durée de deux (2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour un montant maximum de 4000,00\$, taxes en sus.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**20-04-091**

RÉSOLUTION

### **8.3 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT** que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT** que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de

son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT** qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et Québécoises;

**CONSIDÉRANT** que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT** que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

DÉCRÈTE que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

**20-04-092**

RÉSOLUTION

#### **8.4 PERMANENCE DU CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la permanence de Monsieur Martin Gougeon, employé 30-0004, à titre de contremaître aux travaux publics, en date du 18 février 2020.

Adoptée.

**20-04-093**

RÉSOLUTION

#### **8.5 EMBAUCHE D'UN POMPIER**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 22 mars 2020 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie, de procéder à l'embauche de Monsieur Julien Ferland à titre de « pompier recrue »;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE l'embauche de Monsieur Julien Ferland au poste de « pompier recrue » à compter du 6 avril 2020, selon les conditions prévues à l'Entente de travail 2014-2020 entre la Ville de Richelieu et les employés du Service de sécurité incendie de Richelieu, notamment la période de probation pouvant aller jusqu'à un (1) an;

QUE le maintien de l'emploi est conditionnel au respect, dans un délai maximal de six (6) mois de la date d'embauche, de la clause 23.01 des Procédures opérationnelles du SSIR qui exige un lieu de résidence principale ou un travail à temps plein dans un rayon de 8 km de la caserne par voie terrestre.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**20-04-094**                      RÉSOLUTION                      **8.6 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-0635**

**CONSIDÉRANT**                      la lettre de démission du 23 mars 2020 de Monsieur Frédéric Brousseau, pompier recrue;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Brousseau de son poste de pompier recrue au sein du Service de Sécurité incendie, en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

**20-04-095**                      RÉSOLUTION                      **8.7 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-0620**

**CONSIDÉRANT**                      la lettre de démission de Madame Jessica Tardif, pompière, reçue le 29 février 2020;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Jessica Tardif de son poste de pompière au sein du Service de Sécurité incendie et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

**20-04-096**                      RÉSOLUTION                      **8.8 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-0615**

**CONSIDÉRANT**                      la lettre de démission du 31 mars 2020 de Monsieur Jonathan Gagnon-Godin, pompier;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Jonathan Gagnon-Godin de son poste de pompier au sein du Service de Sécurité

incendie, en date du 14 avril 2020, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

**20-04-097**

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES  
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 31 mars 2020, soit :

- Chèques numéros 8467 à 8561 pour un montant total de 606 425,33 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 31 mars 2020, soit :

- Chèques numéros 8442 à 8466 pour un montant total de 1 083 933,17 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 31 mars 2020;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de mars 2020;

**20-04-098**

RÉSOLUTION

**9.4 AFFECTATION DE SURPLUS NON  
AFFECTÉ POUR DIVERS PROJETS**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la réalisation des projets suivants :

À même la réserve-améliorations réseau aqueduc, poste budgétaire 55-930-12-011 :

Pavage rue Théberge et une partie de la rue Michel-Viger	700 000 \$
--	------------

À même la réserve-améliorations réseau sanitaire, poste budgétaire 55-930-10-000 :

Élimination de la station Théberge	50 000 \$
------------------------------------	-----------

À même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000 :

Mobilier caserne	50 000 \$
------------------	-----------

Que toute somme non utilisée dans un projet sera retournée à la réserve.

Adoptée.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

20-04-099

RÉSOLUTION

### 9.5 ABOLITION DES INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES

- CONSIDÉRANT** que le *Règlement 20-R-225 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020* prévoit un intérêt au taux fixe de 14 % l'an ou 1,17 % par mois sur les comptes de taxes dus;
- CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités en vertu de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
- CONSIDÉRANT** la situation sans précédent occasionnée par la pandémie de Covid-19 pouvant affecter financièrement certains citoyens;
- CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite alléger le fardeau financier de ses citoyens pendant cette période d'urgence sanitaire;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal abolit les intérêts qui s'accumuleront sur les comptes de taxes impayées, entre la période de du 6 avril et du 6 juillet 2020.

Adoptée.

- 11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

20-04-100

RÉSOLUTION

### 11.2 PIIA : RÉNOVATION, 2613, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 810 819 (CORRIDOR DE LA RIVIÈRE RICHELIEU)

- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à agrandir la résidence par la construction d'un garage annexé, à modifier la pente et la forme du toit, ainsi qu'à remplacer le revêtement extérieur de la résidence;
- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu »;
- CONSIDÉRANT** que le mur latéral gauche du garage ne comportera pas d'ouvertures;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par Monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 2 mars 2020 et portant le numéro de minute 40 891;
- CONSIDÉRANT** les plans de construction déposés par les propriétaires en date du 4 mars 2020;
- CONSIDÉRANT** les matériaux projetés pour la résidence et le garage annexé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

**20-04-101**

RÉSOLUTION

**11.3 PIIA : INSTALLATION D'UNE  
ENSEIGNE, 100, BOULEVARD  
RICHELIEU, LOTS 1 812 202 ET  
2 086 809 (ENTRÉES À LA VILLE)**

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à remplacer l'enseigne à plat sur le mur avant par une nouvelle enseigne pour l'affichage du commerce de toilettage;

**CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 6 « Entrées à la Ville »;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne respecte toutes les normes du règlement d'urbanisme 14-R-186;

**CONSIDÉRANT** les plans déposés par les locataires en date du 11 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande telle que présentée;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée et recommande, pour le dépôt d'une prochaine demande, de : « réviser le projet en tenant compte des éléments suivant :

1. Utiliser des matériaux de qualité de l'enseigne et toutes ses composantes (lettrage, cadre, support, éclairage, etc.) ;
2. Les couleurs proposées doivent être sobres ».

Monsieur le conseiller Claude Gauthier demande le vote.

Monsieur le maire Jacques Ladouceur appelle le vote sur cette proposition.

POUR

Jo-Ann Quérel  
Stéphane Bérard

CONTRE

Bruno Gattuso  
Jacques Darche  
Tania Ann Blanchette  
Claude Gauthier

En amendement à la proposition principale, il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Monsieur Jacques Darche que la demande soit acceptée telle que présentée.

Madame la conseillère Jo-Ann Quérel demande le vote.

Monsieur le maire Jacques Ladouceur appelle le vote sur cette proposition.

POUR

Bruno Gattuso  
Jacques Darche  
Tania Ann Blanchette  
Claude Gauthier

CONTRE

Jo-Ann Quérel  
Stéphane Bérard

Adoptée sur division.

20-04-102

RÉSOLUTION

**11.4 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1305, 3<sup>E</sup> RUE, LOT 6 360 075 (RAYON PATRIMONIAL)**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 254, 13<sup>e</sup> Avenue et le 265, 13<sup>e</sup> Avenue;
- CONSIDÉRANT** la résolution 20-03-076 refusant le projet et recommandant certaines mesures afin de mieux respecter les objectifs et les critères d'évaluation du règlement 17-R-205;
- CONSIDÉRANT** les plans modifiés de Madame Karine Perras, technologue professionnelle, datés du 10 mars 2020, portant le numéro P04619;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par Monsieur Justin De Beaumont, arpenteur-géomètre, daté du 12 février 2020 et portant le numéro de minute 1 515;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

20-04-103

RÉSOLUTION

**11.5 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 8, PLACE VIRGINIE-LUSSIER, LOT 4 373 525 (SECTEUR PLACE VIRGINIE-LUSSIER)**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 9 « Secteur Place Virginie-Lussier »;
- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à construire une habitation unifamiliale isolée de 2 étages;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par la firme Bérard Tremblay, arpenteurs-géomètres, daté du 11 mars 2020 et portant le numéro de minute 40 931;
- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture préparés par Monsieur Gaétan Gagnon, technologue professionnel, datés du mois de janvier 2020;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.



*réponse automatique multicaserne* avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 25 janvier 2020 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de Sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu l'*Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne* pour une durée de cinq (5) ans, avec possibilité d'un renouvellement de deux (2) ans.

Adoptée.

**20-04-107**

RÉSOLUTION

**15.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA SEIGNEURIE DE MONNOIR**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier du Centre d'Action Bénévole de La Seigneurie de Monnoir du 1<sup>er</sup> avril 2020;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de 1000\$, en deux (2) versements de 500\$ chacun, dont un en date du 6 avril 2020 et le deuxième en date du 4 mai 2020, au Centre d'Action Bénévole de La Seigneurie de Monnoir à titre de soutien financier pour le maintien des activités pendant la pandémie de Covid-19.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**20-04-108**

RÉSOLUTION

**15.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 00-R-011 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Bruno Gattuso, conseiller, donne un avis à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 00-R-011 concernant la propriété, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Bruno Gattuso explique que ce règlement a pour but, notamment, lorsque l'état d'urgence sanitaire est décrété par le gouvernement provincial, de donner le pouvoir à la Ville d'interdire les rassemblements sur tout endroit public.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

**16 Période de questions**

**20-04-109**

RÉSOLUTION

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h38.

Adoptée.

---

Jacques Ladouceur  
Maire

---

Roxanne Veilleux  
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.